

**Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**

اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة • 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes • Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях



Secrétariat de la Convention de Stockholm
Maison internationale de l'environnement 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 917 87 29
Télécopie : +41 22 917 80 98
Adresse électronique : ssc@pops.int
www.pops.int

Dossier: SC/POPRC

Date: 1 juin 2012

Objet: Invitation à examiner et soumettre des observations sur le projet de révision des informations supplémentaires sur les substances chimiques de remplacement de l'hexabromocyclododécane et la production et l'utilisation d'hexabromocyclododécane

A sa septième réunion tenue à Genève du 10 au 14 Octobre 2010, le Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm a adopté l'évaluation de la gestion des risques concernant l'hexabromocyclododécane figurant dans le document UNEP/POPS/POPRC.6/13/Add.2, et a décidé, conformément au paragraphe 9 de l'article 8 de la Convention, de recommander à la Conférence des Parties qu'elle envisage d'inscrire l'hexabromocyclododécane aux Annexes A, B ou C de la Convention.

Le Comité a aussi invité un groupe de travail spécial à rassembler de nouvelles informations sur :

- (a) Les substances chimiques de remplacement de l'hexabromocyclododécane, notamment dans les applications des mousses de polystyrène expansé ou extrudé, en fonction de leur disponibilité, de leur coût, de leur efficacité, de leur efficacité et de leur impact sur la santé et sur l'environnement, eu égard en particulier à leurs propriétés en tant que polluants organiques persistants;
- (b) La production et l'utilisation d'hexabromocyclododécane, en particulier pour les applications des mousses de polystyrène expansé ou extrudé.

A sa huitième réunion, le Comité étudiera les informations supplémentaires qui lui auront été soumises et examinera s'il convient de préciser l'Annexe de la Convention et les dérogations possibles à envisager par la Conférence des Parties lors de l'inscription de l'hexabromocyclododécane.

Les Parties et les observateurs ont été invités à présenter les informations mentionnées ci-dessus sur les substances de remplacement et la production et l'utilisation d'hexabromocyclododécane. Le rapporteur et le président du groupe de travail ont préparé le projet ci-joint de révision des informations.

Vous êtes invité(e) à **examiner et soumettre vos commentaires relatifs au projet de révision des informations supplémentaires sur les substances chimiques de remplacement de l'hexabromocyclododécane et sa production et son utilisation** au Comité d'étude des polluants organiques persistants au plus tard le **22 juin 2012**.

A: Points de contact officiels de la Convention de Stockholm
Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm

Cc: Représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève

/..

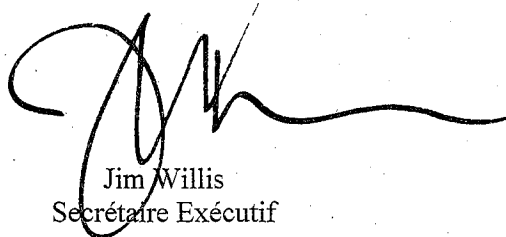
Nous vous prions de bien vouloir envoyer vos soumissions sous forme de fichier électronique par courriel à l'adresse suivante : ssc@pops.int et awarmuth@pops.int.

En cas d'impossibilité, veuillez adresser les documents sur support papier à :

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Att : Comité d'étude des POP
Mme Andrea Warmuth
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : (+41 22) 917 8098

Si vous avez des questions concernant cette invitation, ou si vous souhaitez recevoir les documents du Comité d'étude des polluants organiques persistants sur support papier, n'hésitez pas à contacter Madame Andrea Warmuth (courriel: awarmuth@pops.int; téléphone +41 22 917 8853).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Jim Willis
Secrétaire Exécutif

Pièce jointe